

Application de l'article 48 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Question orale de F. LAANAN, Conseillère communale, relative à la fin des repas scolaires gratuits et aux conséquences pour les enfants anderlechtois

F. LAANAN donne lecture du texte suivant :

F. LAANAN leest de volgende tekst voor:

J'attire votre attention sur une décision qui aura des conséquences directes, concrètes et profondément préoccupantes pour de nombreuses familles anderlechtoises.

À partir de la prochaine rentrée scolaire, le dispositif permettant l'octroi de repas chauds gratuits dans les écoles accueillant un public précarisé ne sera plus reconduit sous sa forme actuelle. Concrètement, cela signifie une chute drastique des moyens pour les établissements concernés, avec des budgets parfois divisés par deux, voire par trois.

Derrière ces chiffres, il y a une réalité que nous ne pouvons pas ignorer : pour certains enfants, le repas pris à l'école constitue le seul repas équilibré de la journée. La fin de ce dispositif place les directions d'école face à des choix intenable :

- soit maintenir les repas et sacrifier du personnel éducatif indispensable,
- soit préserver l'encadrement et renoncer à garantir une alimentation digne aux élèves.

C'est un arbitrage inacceptable.

Au-delà de l'aspect alimentaire, ces repas participaient aussi à un véritable apprentissage : socialisation, hygiène, autonomie, respect des règles de vie collective. Leur disparition risque d'accentuer les inégalités déjà criantes entre enfants.

Dans une commune comme Anderlecht, où de nombreuses écoles sont confrontées à une précarité importante, cette décision aura un impact particulièrement lourd. Elle risque d'aggraver la fracture sociale et de compromettre les conditions d'apprentissage de nombreux élèves.

Dès lors :

- Quelle est votre évaluation précise des conséquences de cette décision de la « Fédération Wallonie-Bruxelles » sur les écoles anderlechtoises concernées ?

- Combien d'établissements et d'élèves seront impactés concrètement ?
- Quelles mesures la Commune entend-elle prendre pour atténuer les effets de cette politique du « MR » et « Les Engagés » au sein de la « Fédération Wallonie-Bruxelles » que l'on peut qualifier d'injuste, notamment pour garantir un accès minimal à une alimentation de qualité pour les enfants les plus vulnérables ?
- Enfin, avez-vous engagé ou envisagez-vous d'engager, un dialogue avec le Gouvernement de la « Fédération Wallonie-Bruxelles » afin de corriger cette situation et défendre les intérêts des écoles et des familles anderlechtoises ?

Madame l'Échevine L. DURAKI :

Comme vous l'avez appris via les déclarations de la Ministre de l'Enseignement, la « Fédération Wallonie-Bruxelles » a décidé de mettre fin au projet des cantines gratuites, une initiative pourtant positive du précédent gouvernement.

Notre Commune est frappée de plein fouet par cette décision. Contrairement au discours officiel suggérant que les écoles pourraient maintenir la gratuité via leur enveloppe d'encadrement différencié, la réalité du terrain est tout autre.

On impose aux directions un dilemme inacceptable : choisir entre des repas gratuits ou l'engagement d'enseignants supplémentaires et l'achat de matériel pédagogique.

À Anderlecht, sur les huit écoles bénéficiaires, seules deux pourront maintenir ce service. Pour les autres, dont certaines affichent les indices socio-économiques les plus faibles, le budget d'encadrement différencié ne suffirait même pas à couvrir les frais de repas, même s'il y était intégralement consacré.

Pour beaucoup d'élèves, c'était le seul repas chaud de la journée. En vidant les assiettes de ces enfants, le gouvernement s'attaque aux plus précaires et compromet l'égalité des chances, alors que nous savons qu'une alimentation saine est indispensable à l'apprentissage.

J'ai relayé cette problématique par tous les canaux possibles, mais nous sommes malheureusement impuissants face à cette décision qui impacte l'ensemble de Bruxelles et de la Wallonie.

F. LAANAN :

Je vous remercie pour ces précisions, bien qu'elles soient particulièrement alarmantes. Le fait que seules deux écoles puissent maintenir ce dispositif est tragique. Je partage votre consternation car c'est l'une des décisions politiques les plus regrettables de ces dernières années, elle porte atteinte à la dignité même des enfants.

Comme nous l'avons souligné, pour beaucoup d'élèves, ce repas scolaire représentait l'unique apport chaud de la journée. Le supprimer revient à les priver d'un besoin fondamental, et cette situation est extrêmement inquiétante. Je suis consciente que la Commune n'a pas les ressources nécessaires pour assumer seule, à la place de la « Fédération Wallonie-Bruxelles », le coût d'une telle politique. J'en prends acte avec regret.